

Observation n°182

Déposé le 29 Juillet 2022

Par PECASSOU Sandra

Le lieu choisi, sur une commune qui accompagne le projet et que la majorité de ses habitants valide (financièrement je comprends, surtout que cette commune se situe en retrait des grands axes touristiques), ne sera pas visible depuis les habitations de la commune concernée, c'est dire qu'on veut bien faire des ENR mais quand même ne pas les voir. Du coup, comment accepter que d'autres les voient quotidiennement?
